

Le 14 mai 2019 par deux projets d'instructions du Premier Ministre concernant la transformation des Administrations Centrales et la mise en œuvre de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'Etat, les annonces gouvernementales concernant l'avenir du Ministère du Travail sont tombées.

Avec ces deux textes couperets, la Secrétaire Générale des Ministères Sociaux, après avoir sans relâche prétendue que le sort de nos services n'était pas encore scellé en CTM, aura fait la **démonstration de l'absence totale de dialogue social dans notre Ministère et du manque de considération de notre Ministre pour ses propres agents.**

La circulaire sur la réforme de l'Organisation Territoriale de l'Etat (O.T.E) parle d'elle-même...

- Fusion DIRECCTES et DRJSCS au niveau régional,
- Regroupement des Uds des DIRECCTES et les compétences en matière de lutte contre les exclusions des DDCS et des DRDJSCS au sein d'un nouveau réseau : les directions départementales de l'insertion et de la cohésion sociale (DDICS), avec le maintien pour les services d'inspection du travail du lien hiérarchique actuel...
- Mutualisation en matière de fonctions support
- Transfert du service MOE au Ministère de l'Intérieur
- Maintien pour les services d'Inspection du Travail du lien hiérarchique actuel

Voilà ce qui attend les agents du Ministère du Travail au nom du besoin d'éclaircissement des compétences entre les collectivités et l'Etat.

Ils en rêvaient ! C'est fait !!!

Avec la rupture du lien travail/emploi, qui aura pour conséquence la perte de la connaissance fine du tissu économique d'un territoire, et de la réalité vécue dans les entreprises, ce sera perdant/perdant...

Perdant pour les usagers salariés et employeurs et perdant pour l'Etat et ses agents.

Enfin ! Les secteurs en tension pourront évoquer le manque de motivation des demandeurs d'emplois et salariés en évinçant la question des conditions de travail déplorables.

Pour le SYNTEF-CFDT, cet acte de décentralisation créé sous le paradigme fondateur d'économie budgétaire, détériorera l'efficacité des politiques Emploi Travail déployées sur les territoires ! L'association de la Cohésion Sociale et des services Emploi des DIRECCTES au sein d'un « pôle renforcé » du Ministère du Travail aurait pu réellement conforter la capacité à agir de nos services et rendre à coup sûr, un service public de qualité ! Cela restera donc un rendez-vous manqué.

Ce projet flou, mais qui, selon les textes qui nous sont présentés, entrera en vigueur dans un délai très restreint doit être explicité et détaillé par notre Ministre !

Le SYNTEF-CFDT demande la tenue immédiate d'un CTM extraordinaire présidé par la Ministre du Travail !

**Toutes et tous mobilisé-e-s le 21 mai
Contre le démantèlement du Ministère du Travail et la
réforme de la fonction publique**

Les premières questions du SYNTEF-CFDT à la lecture de ce projet de circulaire :

Les missions selon le projet de circulaire	Les questions (non exhaustives) du SYNTEF sur ce projet
<p>Développement économique :</p> <p>Confirmation des missions attribuées au SREE des DIRECCTE au niveau régional.</p> <p>Fusion DIRECCTE et DRJCS</p>	<p>Quels Liens sur le développement économique avec les services départementaux ?</p> <p>Comment le DIRECCTE mettra-t-il en œuvre les Pouvoirs propres du Code du travail dans les départements sous l'autorité accrue du Préfet? (dérogation durée du travail, rupture conventionnelle...)</p>
<p>MOE</p> <p>Gérée en préfecture.</p>	<p>Organisation à géométrie variable</p> <p>Les effectifs seront-ils transférés en préfecture?</p>
<p>IAE</p> <p>La préfecture est garante de la cohésion sociale et du plan d'Inclusion avec les DDCICS en associant Conseil Départemental, CAF, Pole Emploi.</p>	<p>Le Conseil National de l'Inclusion réunit entre autres les réseaux de l'IAE le 17 ...</p> <p>Les CDIAE seront-ils revus ?</p>
<p>Handicap</p> <p>Présence simplifiée de l'état dans les MDPH avec un contrôle National.</p>	<p>Les effectifs du ministère mise à disposition des MDPH seront-ils concernés ?</p> <p>Que devienne les financements et les modalités de gestion des EA et des ESAT.</p>
<p>Inspection du travail</p> <p>Gestion de la logistique en département avec la Ligne hiérarchique actuelle maintenue</p>	<p>Quelle ligne hiérarchique au niveau régional ?</p> <p>Maintien du lien Emploi/Travail ?</p> <p>Est-ce que tous le SIT est concerné par le maintien de la ligne hiérarchique ?</p> <p>Quel serait le positionnement des services de renseignement ? des Mutations Economiques ?</p>
<p>Services généraux</p>	<p>Avec la fusion des services généraux, quid du devenir des services RH, des ESIC ?</p> <p>Quels sont les 30 et quelques projets immobiliers évoqués ?</p> <p>La fusion veut-elle dire que nos moyens matériels dépendront donc uniquement des SGAR et de la DDICS ?</p> <p>La gestion des mutations et carrières dépendra de quels services ?</p> <p>Quid des Instances de la représentation du personnel ?</p>